

**MAIRIE de SORNAY****1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : [mairie-de-sornay@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-sornay@wanadoo.fr)

SORNAY, le 16/10/2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 octobre 2015, à 20h00, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Représentés : COEUR Anne-Marie par CLERC Christian, FICHET David par MARLIN Patrice, GROS Romain par COURTOUT Alain, PRUDENT Julien par MAZIER Béatrice

Absent : BOULAY Arnaud

Secrétaire de séance : MARECHAL DE JESUS Aurore

Le compte-rendu du 14.09.2015 est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte selon l'ordre du jour.

**DETERMINATION DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE**

Comme chaque année, une prime facultative de fin d'année est accordée au personnel de la commune. Après avoir pris connaissance des taux de l'inflation et de l'augmentation du SMIC en vigueur, une augmentation de 1.25 % sera effectuée sur le montant de la prime, maintenant ainsi le pouvoir d'achat des agents.

**CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE RECRUTEMENT**

Monsieur le Maire informe que Monsieur Jean-Marc MATHY, adjoint technique principal 1ère classe a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au cours du 2ème trimestre 2016.

En conséquence, il conviendrait de constituer une commission de recrutement d'un personnel technique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres de la commission de recrutement comme suit :

Président : Christian CLERC

Membres : Patrice MARLIN, Patrick LECUELLE, Alain COURTOUT, David FICHET, Patrick PELLIGAND, Martine RAVEL-CHAPUIS

**CREATION DE POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Madame Christine WEBER, adjoint administratif 2ème classe, titulaire, peut prétendre à l'avancement au grade d'adjoint administratif 1ère classe suite à sa réussite à l'examen professionnel adjoint administratif 1ère classe.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la suppression d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe et la création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe au 01.09.2015 (effet rétroactif).

Il précise que la Commission Administratif Paritaire a été saisie et a donné un avis favorable pour cet avancement.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la suppression d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe et la création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe au 01.09.2015, concernant Mme WEBER.

La modification du tableau des effectifs est approuvé, à l'unanimité.

## **REVISION DES TARIFS (LOCATIONS SALLE, CONCESSIONS CIMETIERES, ...) POUR 2016**

Le Conseil Municipal procède à la révision des tarifs de locations de salles, emplacements publics, garderie périscolaire, concessions au cimetière et chauffage du logement de la maternelle à compter du 01.01.2016.

Une augmentation de 2% est appliquée avec arrondi à l'euro le plus proche concernant la location de la salle à vocation culturelle, le forfait chauffage du logement de l'école maternelle et les concessions cimetière.

Les tarifs de location de la place publique, de la garderie périscolaire et de l'aide aux familles de Sornay dont les enfants fréquentent les centres aérés agréés sont inchangés.

Les tarifs de locations de la salle du foyer rural sont harmonisés et s'établissent comme suit :

- Bal ou repas par particulier local ou association locale 164 €
- Manifestation par association locale (loto, concours, théâtre, concert, expo, bourse, réunion...) 100 €
- Ancienne salle cantine avec ou sans cuisine par particulier ou asso locaux 100 €
- Supplément 2ème jour 100 €
- Assemblée Générale par association locale avec ou sans repas - Gratuit
- Réunions diverses par particulier association extérieur 242 €
- Occupation par association ou particulier extérieur 525 €

Le conseil municipal valide ces tarifs, à l'unanimité, pour 2016.

## **DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire indique que la renégociation des emprunts effectuée cette année a généré des frais de remboursements anticipés, non prévus lors de l'élaboration du budget.

En conséquence, le chapitre 66 - "charges financières" - en dépenses de fonctionnement du budget principal 2015, n'a plus assez de crédits. Il conviendrait donc d'ouvrir des crédits à ce chapitre.

Pour cela, la décision modificative suivante est proposée :

- BUDGET PRINCIPAL 2015 – SECTION FONCTIONNEMENT :  
En Dépenses - Chapitre 66 - Article 66111 : + 10 000 €

Monsieur le Maire précise que cette ouverture de crédits en dépenses est couverte par le suréquilibre de la section de fonctionnement qui est initialement de 16 263 €. Celui-ci serait ainsi ramené à 6 263 € .

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative.

## **SITUATION FINANCIERE AU 30.09**

La situation financière au 30.09.2015 concernant le budget principal, section fonctionnement et section investissement, en dépenses et en recettes est présentée à l'assemblée par M.COMTET Jean-Paul.

M. LECUELLE Patrick fait un point sur les bâtiments communaux : le chantier au 1er étage de l'école des garçons va reprendre pendant les vacances scolaires de Toussaint et la salle du vestiaire au stade municipal est achevée. Il présente divers devis : réparation de la toiture de l'école maternelle, achat de panneaux de signalisation, et aménagement de stationnements réservés aux personnes handicapées vers l'Eglise et la salle paroissiale.

## **COMPOSITION BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015**

Le conseil municipal constitue les équipes qui seront présentes pour la tenue du bureau de vote et le dépouillement des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

Monsieur le Maire rappelle que ces scrutins auront lieu à la salle à socioculturelle puisque le foyer rural sera occupé successivement par le Téléthon et par des manifestations d'associations ces deux mêmes jours.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LE SCHEMA DE MUTUALISATION**

Monsieur le Maire informe que la Loi NOTRe du 07.08.2015 a confirmé la réalisation d'un schéma de mutualisation des services entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres « dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux ».

Ce document vise à définir les moyens humains matériels ainsi que les services qui pourraient être mis en commun entre la communauté de communes et ses communes membres ou à l'échelon du Syndicat Mixte. Il s'agit aussi de réfléchir sur les modes d'organisation des services administratifs pour améliorer et optimiser leur fonctionnement.

Une réflexion a été engagée sur la base d'une note synthétique sur la mutualisation accompagnée d'un questionnaire afin que chaque maire puisse en débattre au sein de sa municipalité et faire émerger un socle commun pour un projet de territoire et identifier les pistes de mutualisation.

Au vu de l'analyse des questionnaires et des implications de la loi NOTRe du 7.08.2015, un rapport présentant la démarche de mutualisation pour la période 2016-2020 a été établi.

L'Assemblée prend connaissance du projet de schéma de mutualisation communiqué par la communauté de communes « Cœur de Bresse ».

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir donner un avis concernant ce projet.

Le conseil municipal, avec 12 voix pour (CLERC, BERNIGAUD, BOULAY, FERRAND, LECUELLE, MARECHAL DE JESUS, MARLIN, MAZIER, PELLIGAND), et 6 abstentions (COMTET, COURTOUT, FAILLET-GEOFFROY, RAVEL-CHAPUIS, RENEVIER), donne un avis favorable concernant le projet de schéma de mutualisation présenté.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire présente un document de travail communiqué par le Syndicat Mixte lors d'une réunion des Maires le 05.10.2015, concernant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ce document d'urbanisme, actuellement en cours d'élaboration, détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Le conseil municipal prend connaissance de diverses informations : document relatif au groupement d'achat énergie, rapport d'activités 2014 de la communauté de communes Cœur de Bresse, compte-rendu de la commission bulletin municipal, compte-rendu commission intercommunale enfance et jeunesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 20 mn.

**Le Maire de Sornay,  
Christian CLERC**